

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 décembre 2024</b>	<b>N° 2024-675</b>

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 6 décembre 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la Nature	<b>N° 2024-675</b>

---

**SAINT MEDARD EN JALLES - Parc Georges Brassens - Contrat de co-développement  
2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1- Présentation du projet**

La ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite requalifier la plaine sportive attenante à l'espace culturel Georges Brassens et au pôle aquatique afin d'offrir un nouveau parc paysager structurant le quartier. Un espace de nature qui pourra accueillir une diversité d'usages à la fois sportifs, culturels et pédagogiques.

L'objectif premier du projet d'aménagement du parc Georges Brassens est de recomposer un site aujourd'hui décousu, ponctué de surfaces en enrobé, en donnant de la cohérence à des espaces fonctionnels principalement par le biais de la renaturation.

Il s'agira de recomposer le site de façon à valoriser et à renforcer les lisières boisées existantes, les espaces plus ouverts de prairie ainsi que les zones à vocation hydraulique.

Le projet a été mené dans une recherche d'exemplarité :

- Objectif de renaturation de 25% de la surface imperméable existante et 50 % de désimperméabilisation des surfaces minérales conservées.
- Diagnostic écologique réalisé au printemps 2023 de façon à identifier les espèces présentes
- Plus d'une centaine d'arbres seront plantés
- Un plan de gestion différencié sera mis en place afin d'assurer la préservation et l'évolution de la biodiversité selon les espaces aménagés.
- Des espaces en grave ou en enrobé seront supprimés au profit d'espaces de prairie et d'un verger partagé. Ce dernier servira de support à des actions pédagogiques pouvant être portées par l'association locale.
- Les usages attendus ont clairement été définis, permettant de réduire les surfaces minérales liées aux pratiques sportives
- Objectif hydraulique d'infiltrer la totalité des eaux pluviales du site
- chantier vertueux tant dans l'utilisation de matériaux recyclés, issus de circuits courts, que lors de la mise en œuvre des travaux. La restitution du bilan carbone du chantier fera l'objet d'une attention particulière.
- Projet co-construit avec les habitants grâce à des ateliers participatifs

L'Agence de l'eau a été sollicitée afin de co-financer ce projet et a alloué une aide de 139 875 €.

Le Fonds vert a également octroyé une aide de 116 700 € au titre de la renaturation d'un site urbain. La ville recherche en effet différentes sources de financement afin de se donner les moyens nécessaires à la requalification qualitative de ce nouveau parc urbain.

## 2- Budget prévisionnel

Au titre de la fiche action n°C061375 du contrat de codéveloppement 2024-2027, intitulée « Espace public du quartier Georges Brassens », la ville de Saint-Médard-en-Jalles sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole de 230 000 soit 32,1 % du budget prévisionnel de cette opération estimée à 716 666 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel (€ H.T.)				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Aménagements	716 666	Bordeaux Métropole	230 000	32,1 %
		Commune de Saint-Médard-en-Jalles	230 091	32,1 %
		Agence de l'eau	139 875	19,5 %
		Fonds vert	116 700	16,3 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>716 666</b>	<b>Total recettes</b>	<b>716 666</b>	<b>100 %</b>

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par le Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature de Bordeaux Métropole. Elle répond aux critères de majoration suivants :

- **Qualité écologique et niveau d'exigence technique** : une étude programmatique, un diagnostic écologique et un plan de gestion ont été réalisés en amont du projet ;
- **Innovation et expérimentation** : objectif important de désimperméabilisation et renaturation, programmation du parc co-construite avec les habitants, le projet intègre une utilisation économe de matériaux (matériaux recyclés, issus de circuits courts), suivi du bilan carbone du chantier ;
- **Cofinancement** : la commune a sollicité et obtenu des cofinancements d'institutions partenaires.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Les conditions de versement de cette subvention sont fixées dans la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

**VU** la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement de 6e génération 2024-2027, en date du 1er décembre 2023,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2024/213 du 12 avril 2024 relative au Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation des communes de Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération de la commune de Saint-Médard-en-Jalles en date du 6 décembre 2023 concernant les contrats de codéveloppement 2023-2027,

**VU** la délibération de la commune de Saint-Médard-en-Jalles en date du 27 mars 2024 pour solliciter l'aide financière de Bordeaux Métropole,

**VU** le dossier de demande d'aide 2025-00392 du 11 juillet 2024 présenté par la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE** Bordeaux Métropole a la volonté de renforcer la place de la nature et des ilots de fraîcheur en ville et de développer l'aménagement de parcs et espaces naturels accessibles à une diversité de publics,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 230 000 € en faveur de la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour le projet « Espace public du quartier Georges Brassens ».

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3** : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2024 en section investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--